Table des matières

Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) ---- 2
Insuffisance rénale chronique terminale ---- 6
Dialyse chronique ---- 10
Dialyse courte ---- 14
Hémodialyse chronique ---- 18
Dialyse péritonéale chronique ---- 22
Suivi de transplantation rénale ---- 26

Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 184 698
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,31 %
- Taux de prévalence : 65,7 ‰
- Âge moyen : 62,4 ans – Âge médian : 68 ans
- Répartition hommes/femmes : 56,9 % / 43,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 52 536

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

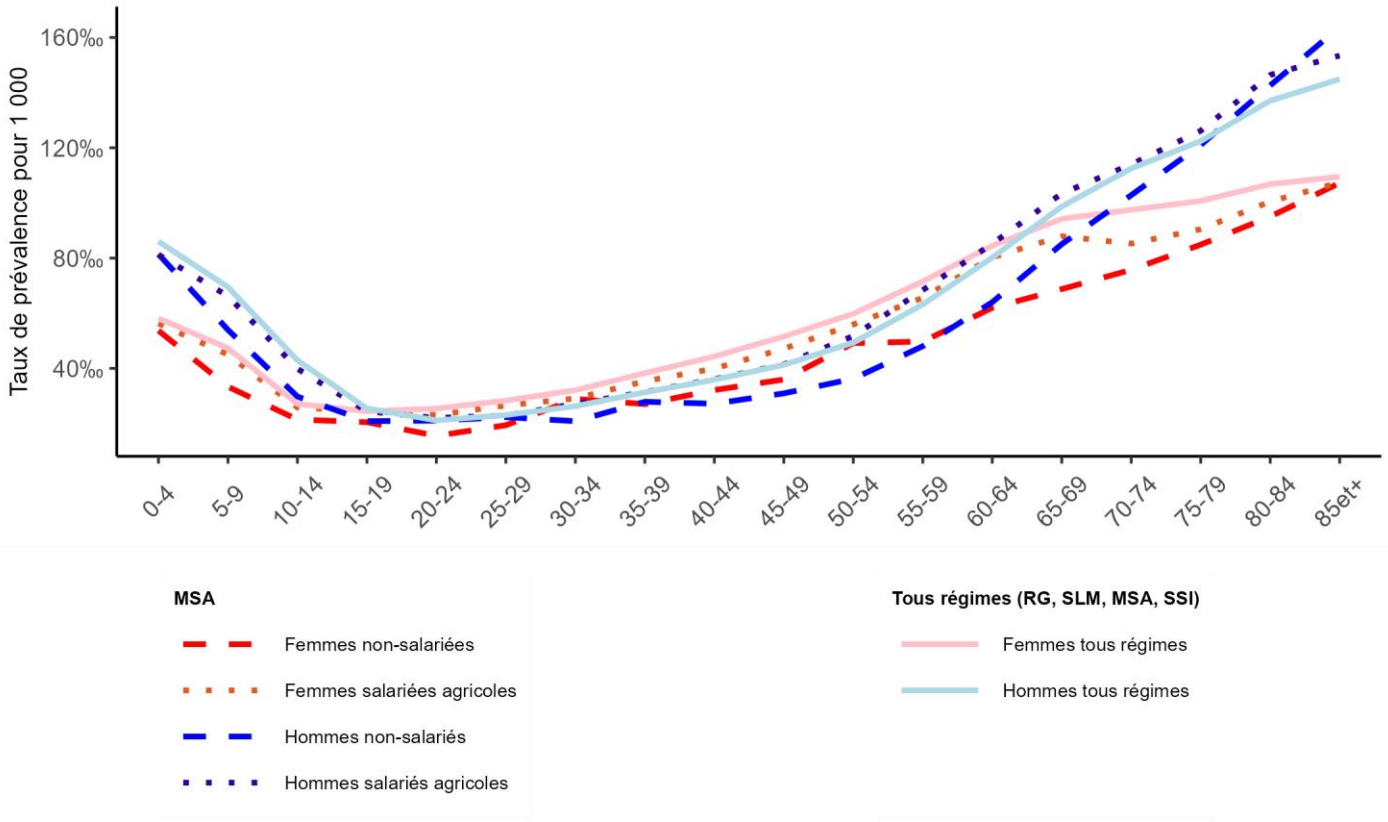

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

54,2 % des assurés pris en charge pour *Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

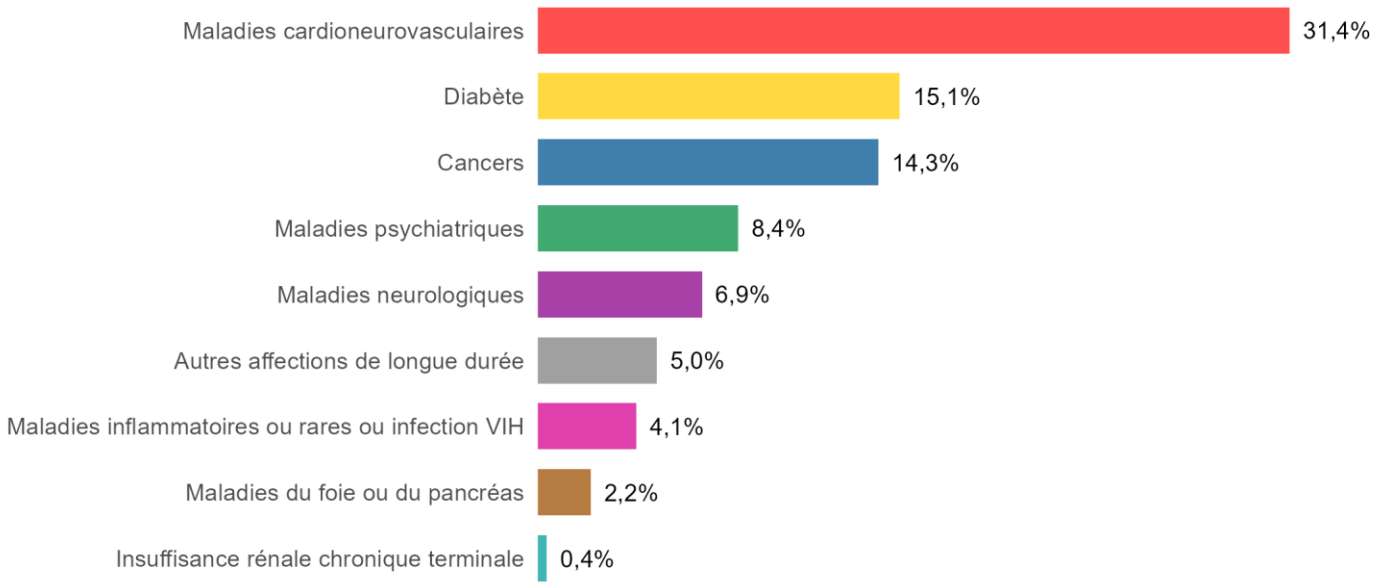

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	82 519	90,5	***
Salariés	102 179	98,1	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
184 698	226 207 113€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

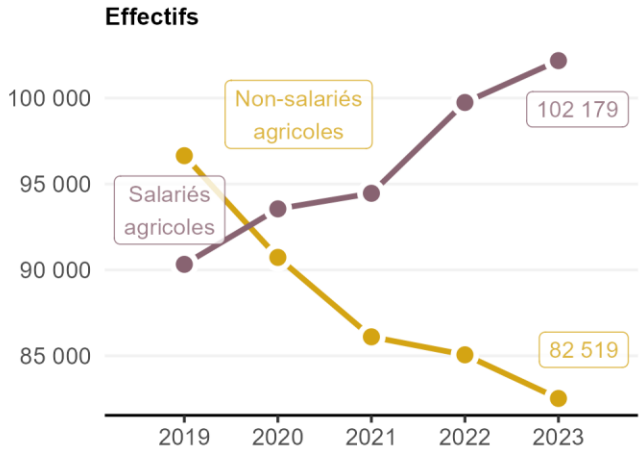

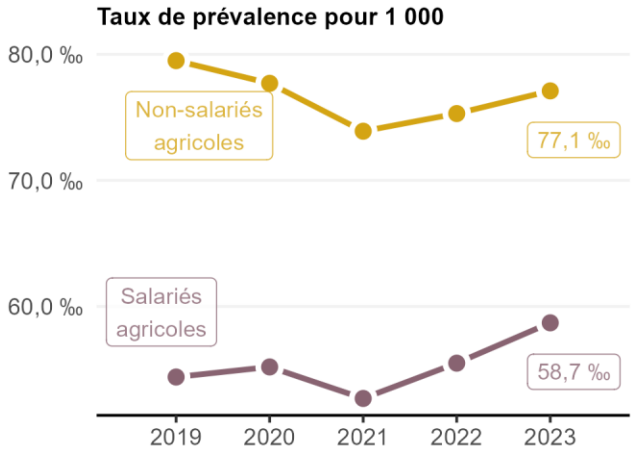

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

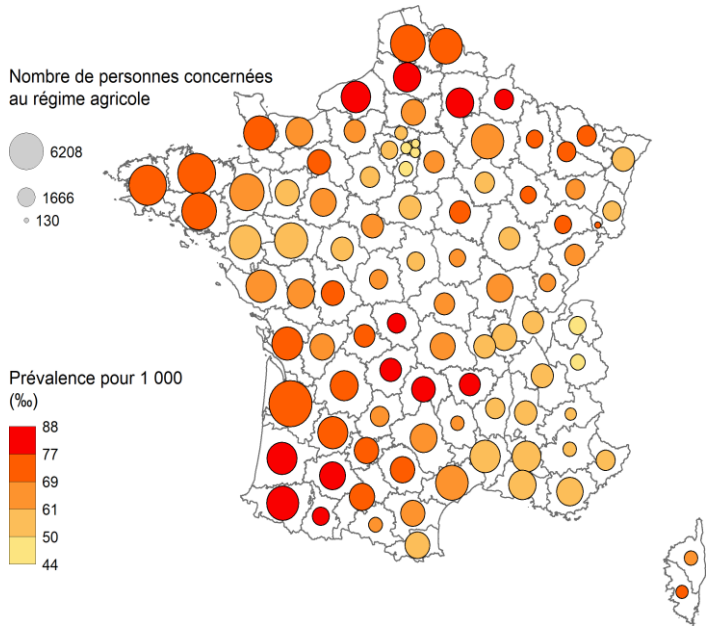

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

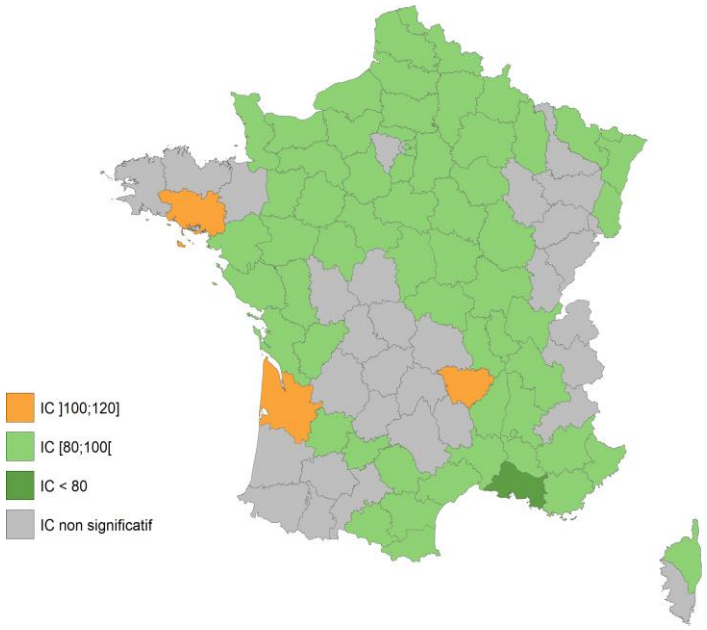

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladies respiratoires chroniques (hors mucoviscidose) (RES_CAT_EXC) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Insuffisance rénale chronique terminale

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 4 763
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,05 %
- Taux de prévalence : 1,7 ‰
- Âge moyen : 69,0 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 69,3 % / 30,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 658

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

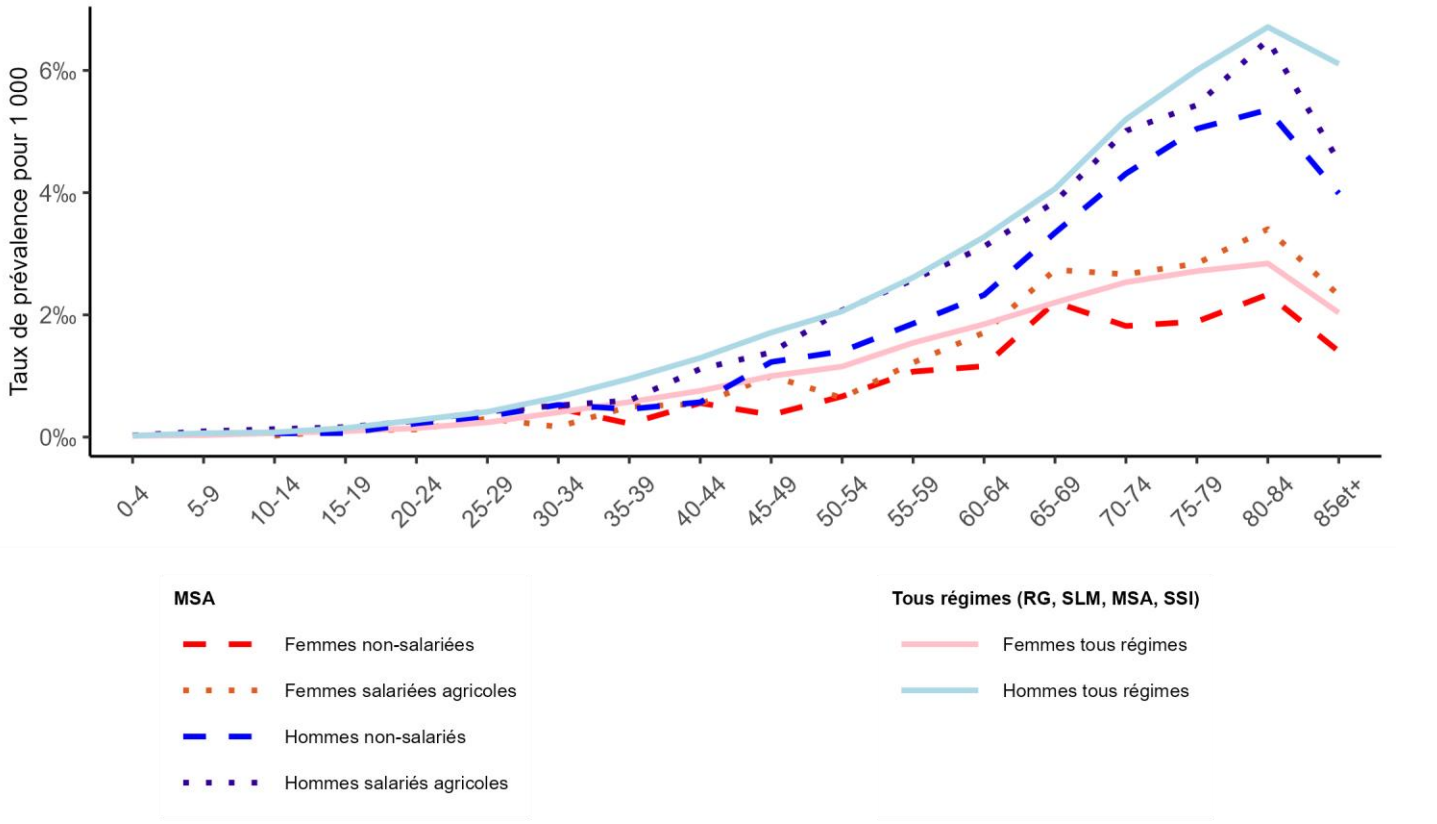

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

83,6 % des assurés pris en charge pour *Insuffisance rénale chronique terminale*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

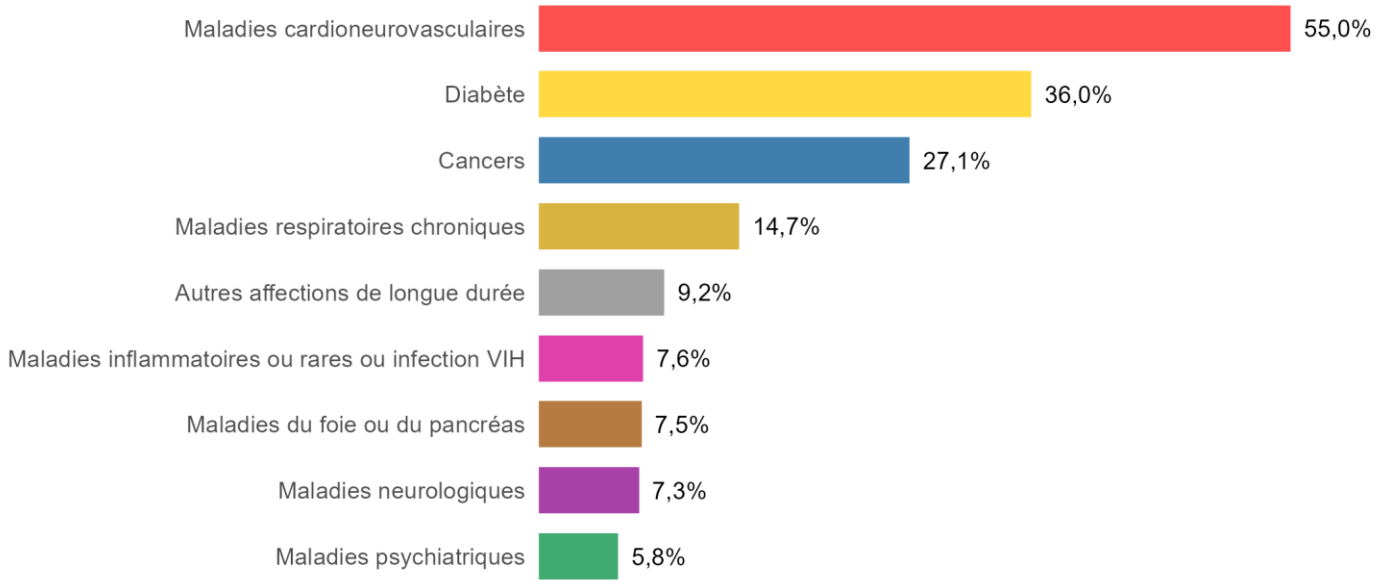

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 144	74,1	***
Salariés	2 619	93,7	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
4 763	251 474 861€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

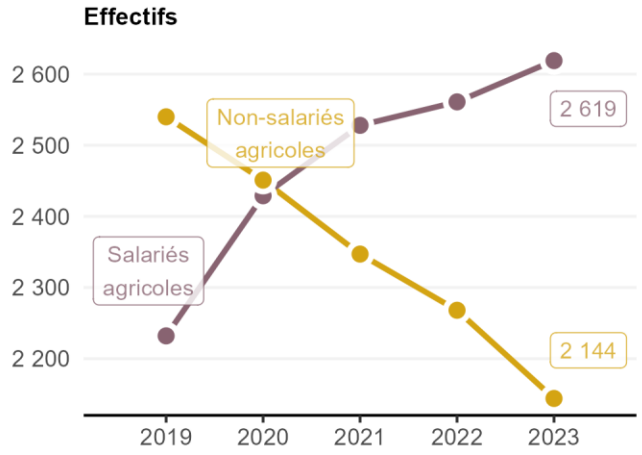

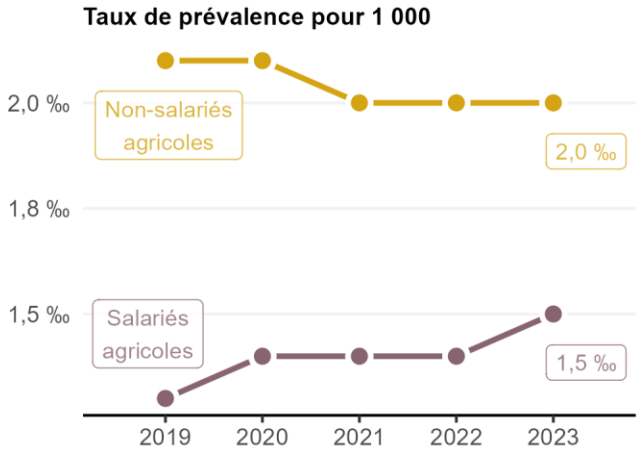

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

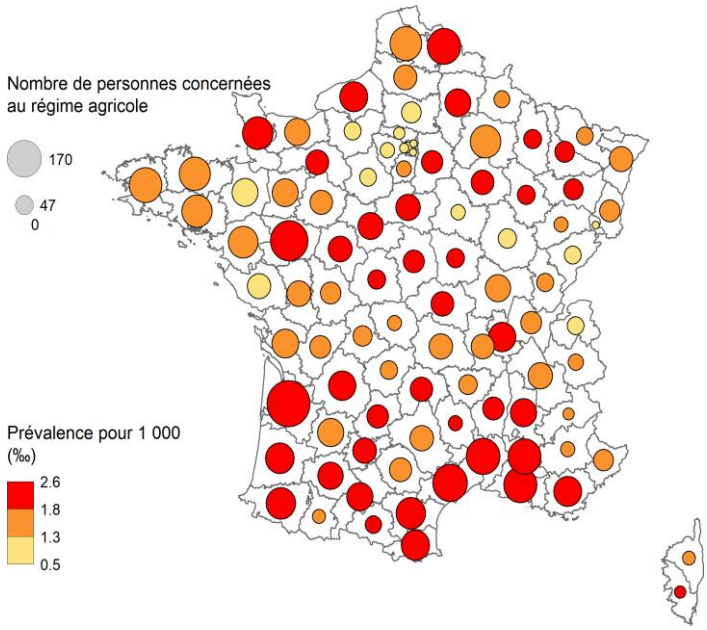

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

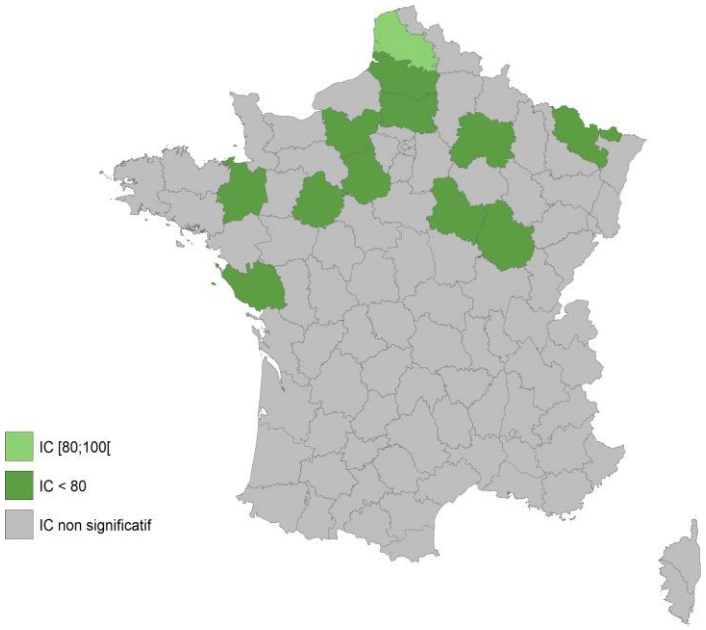

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Insuffisance rénale chronique terminale (IRT_CAT_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Dialyse chronique

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 877
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,12 %
- Taux de prévalence : 1,0 ‰
- Âge moyen : 74,5 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 68,4 % / 31,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 576

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

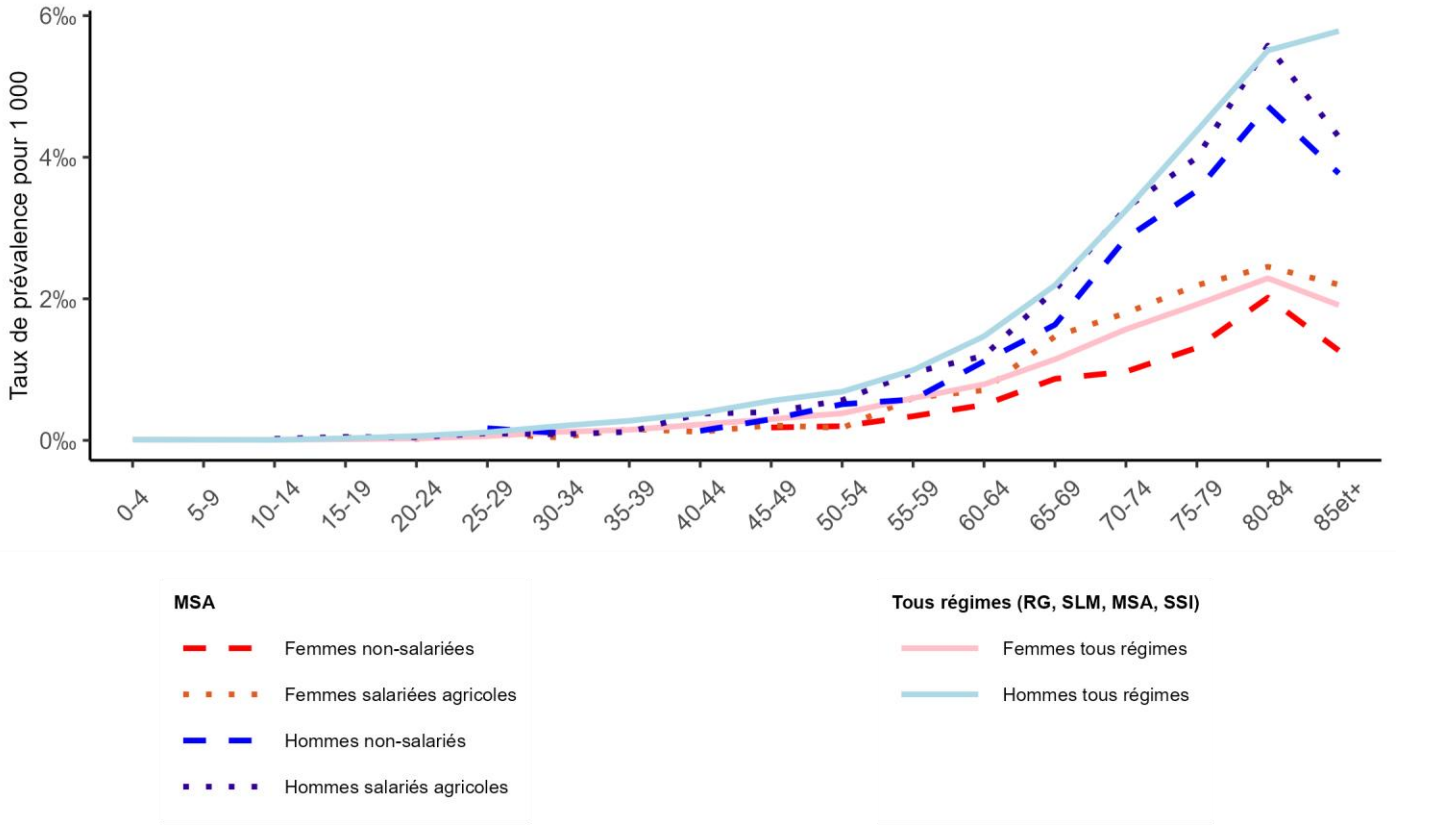

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

91,5 % des assurés pris en charge pour *Dialyse chronique*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

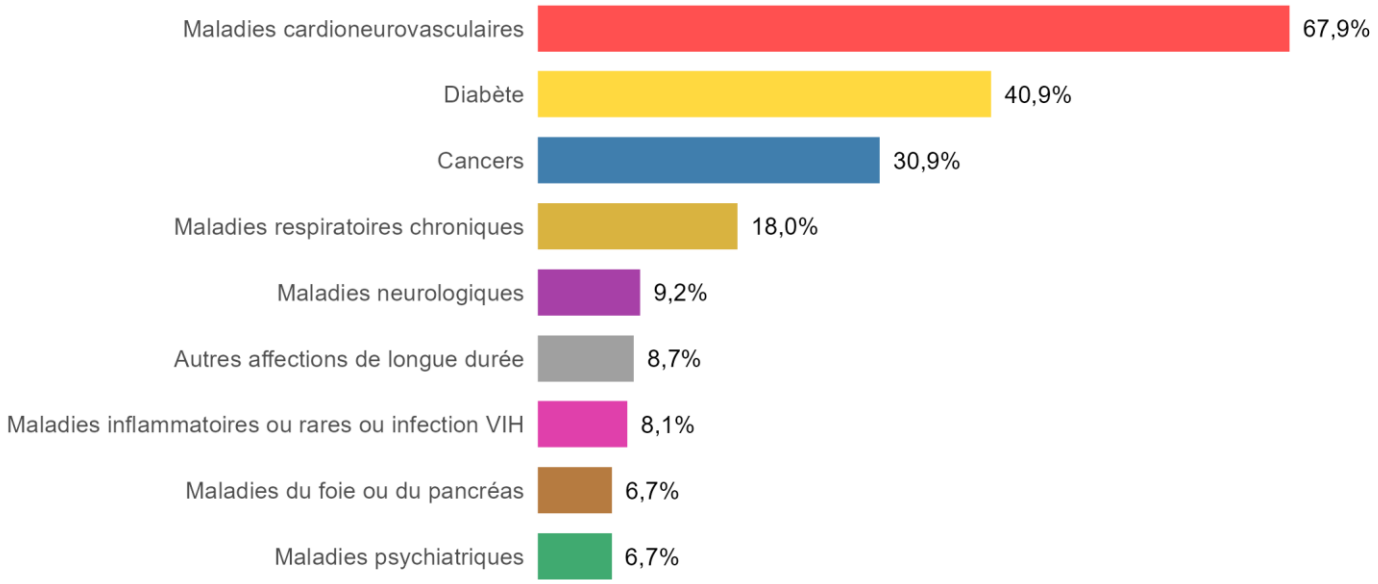

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

** dont 0,0% Transplantation rénale ; 0,0% Suivi de transplantation rénale ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 439	72,9	***
Salariés	1 438	94,3	**

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
2 877	211 947 161€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

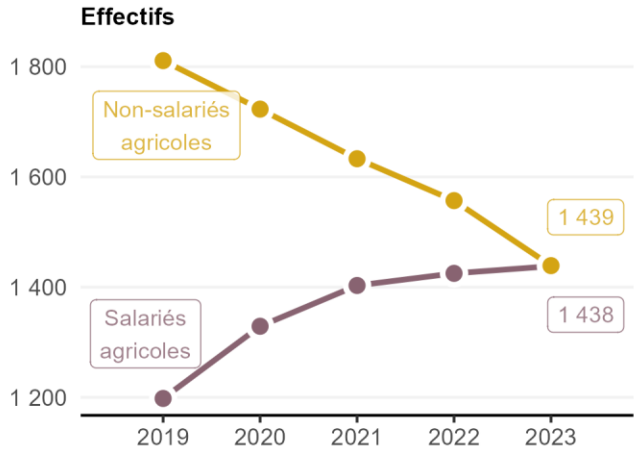

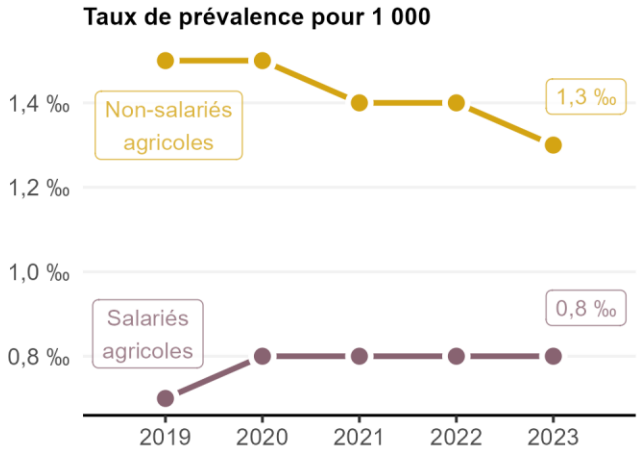

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

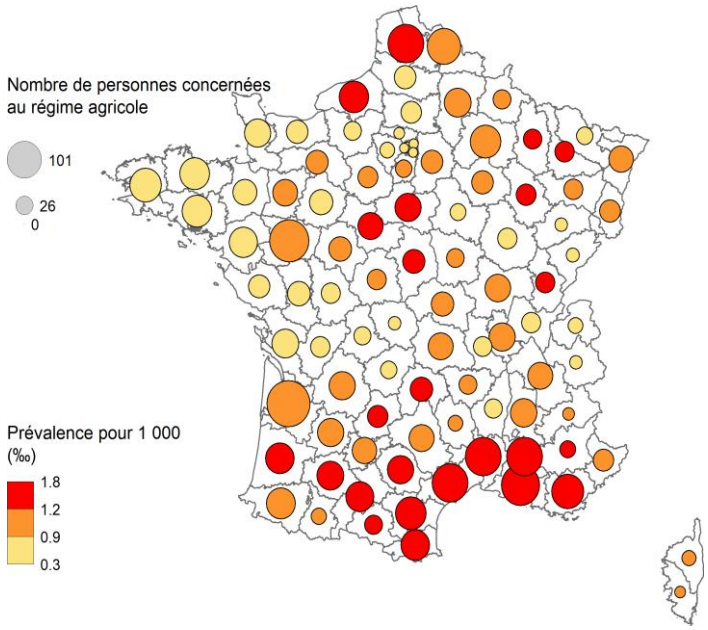

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

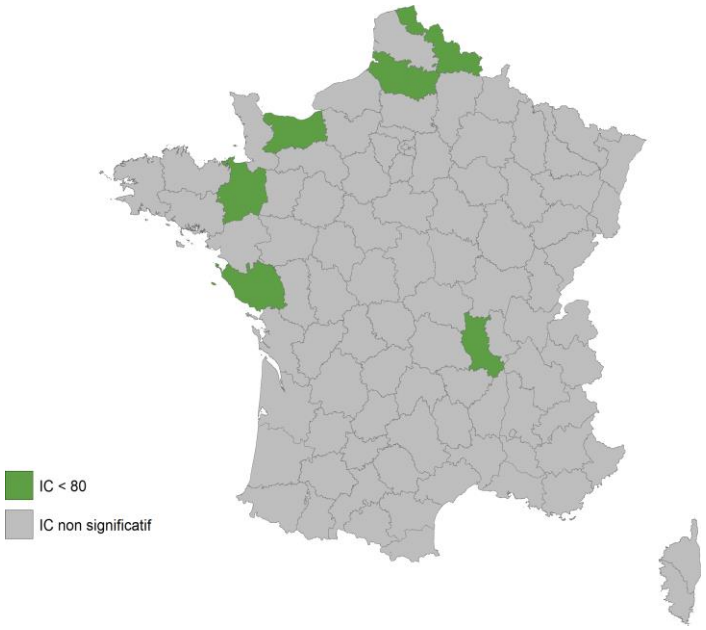

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Dialyse chronique (IRT_DCH_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Dialyse courte

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 272
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 6,24 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 72,1 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 70,6 % / 29,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 266

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

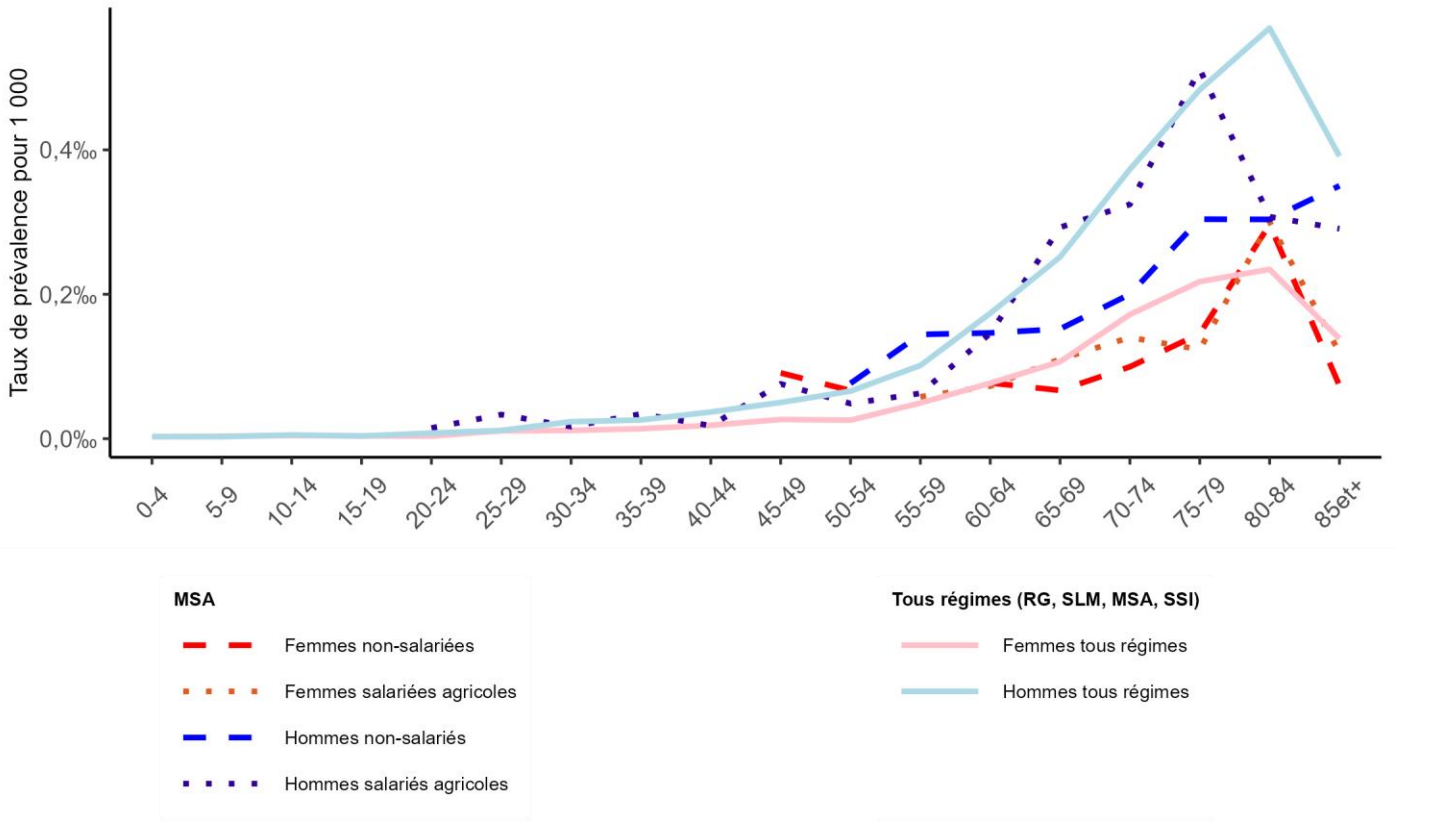

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	132	71,0	***
Salariés	140	90,4	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

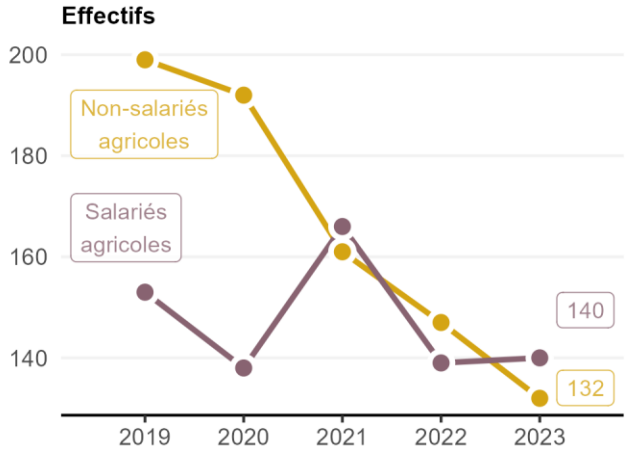

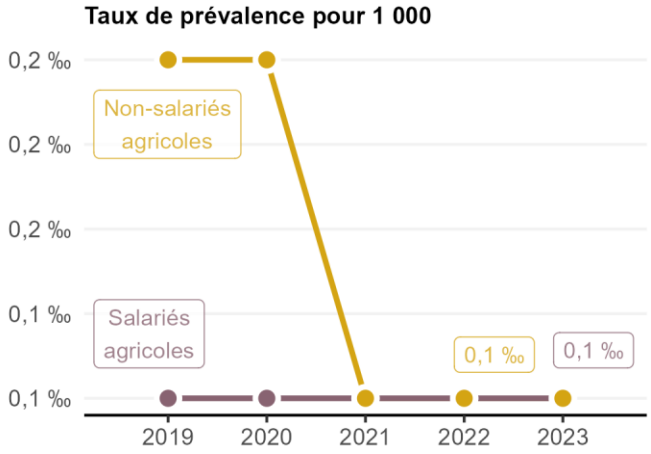

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

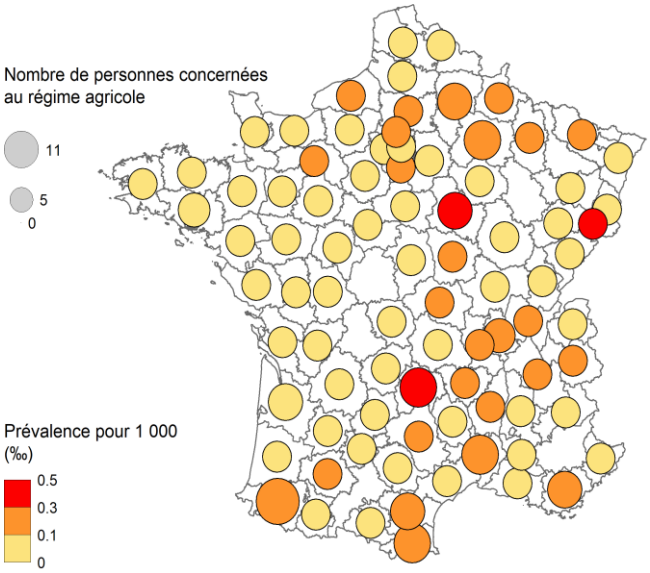

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

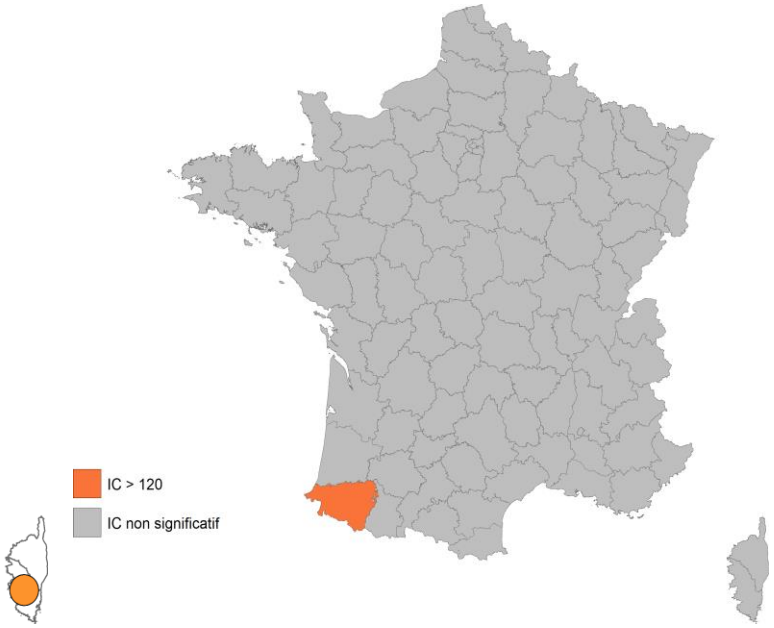

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Dialyse courte (IRT_DCO_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Hémodialyse chronique

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 681
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,76 %
- Taux de prévalence : 1,0 ‰
- Âge moyen : 74,6 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 68,6 % / 31,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 523

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

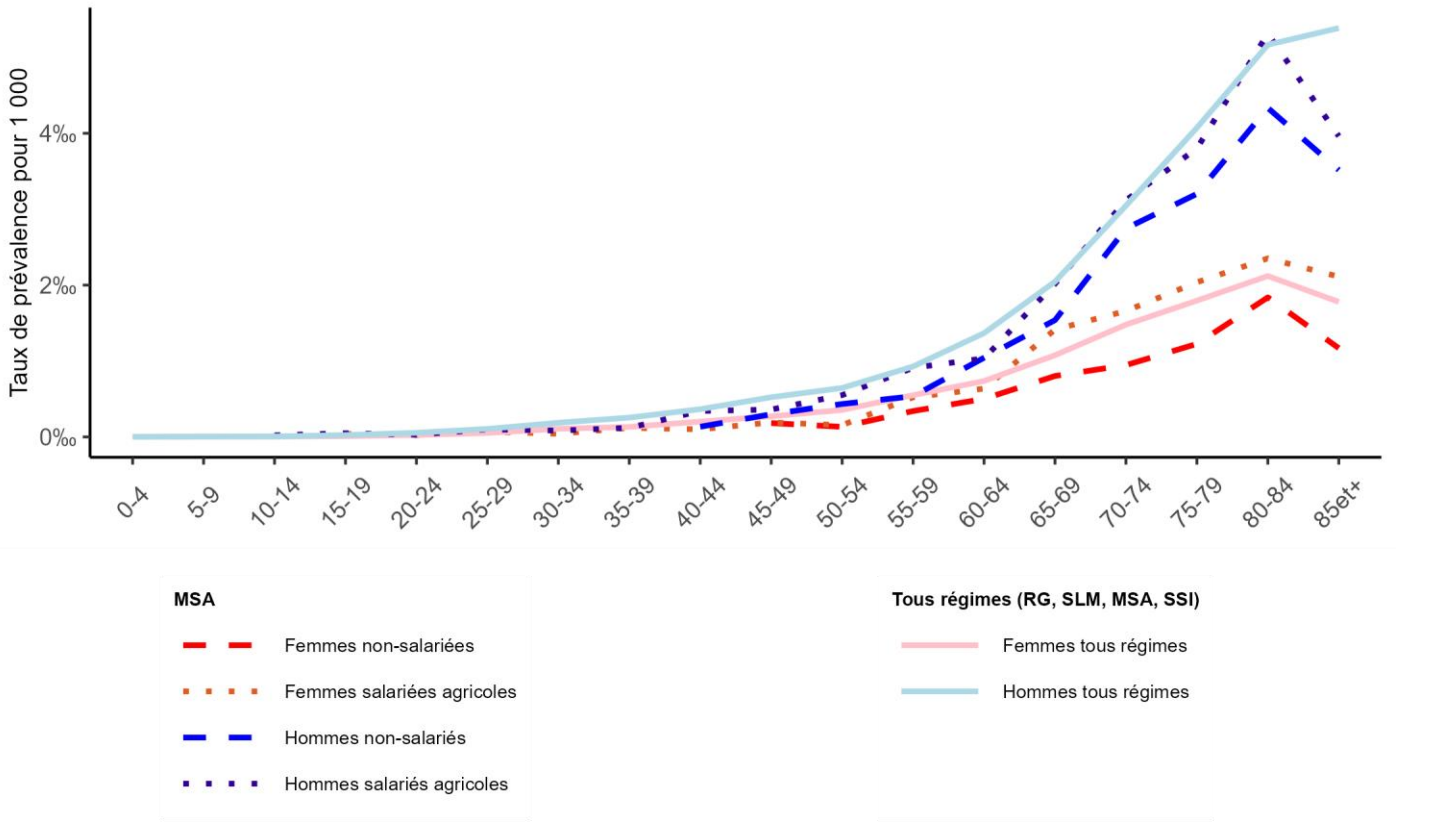

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 336	72,5	***
Salariés	1 345	94,6	**

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

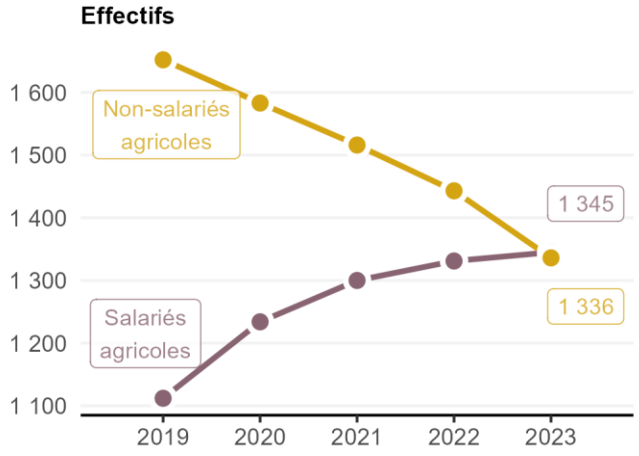

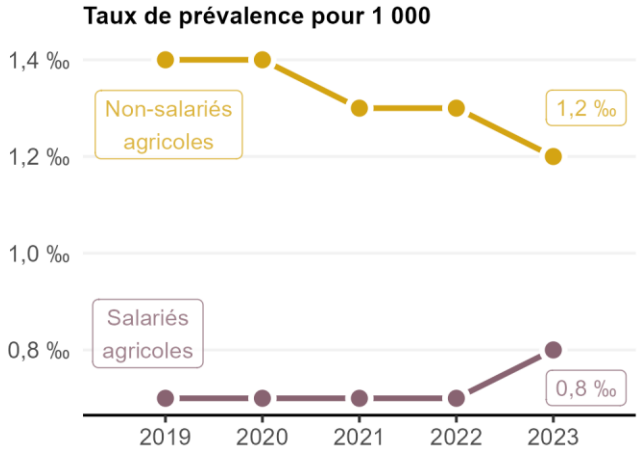

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

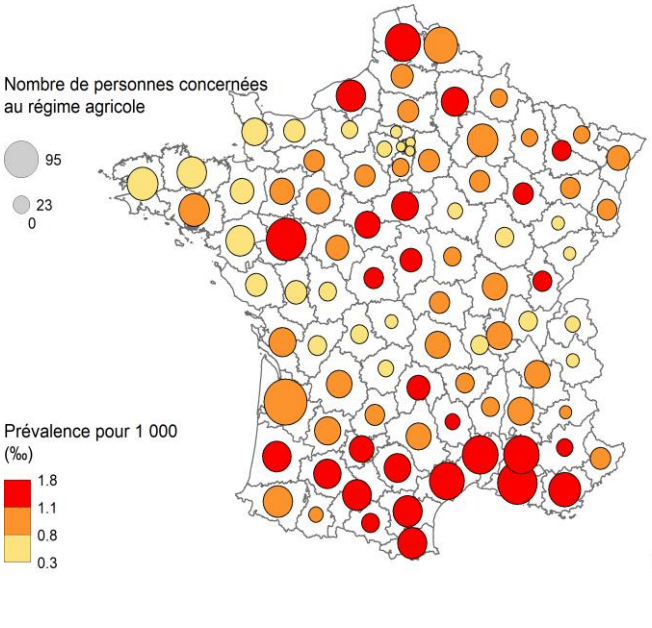

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

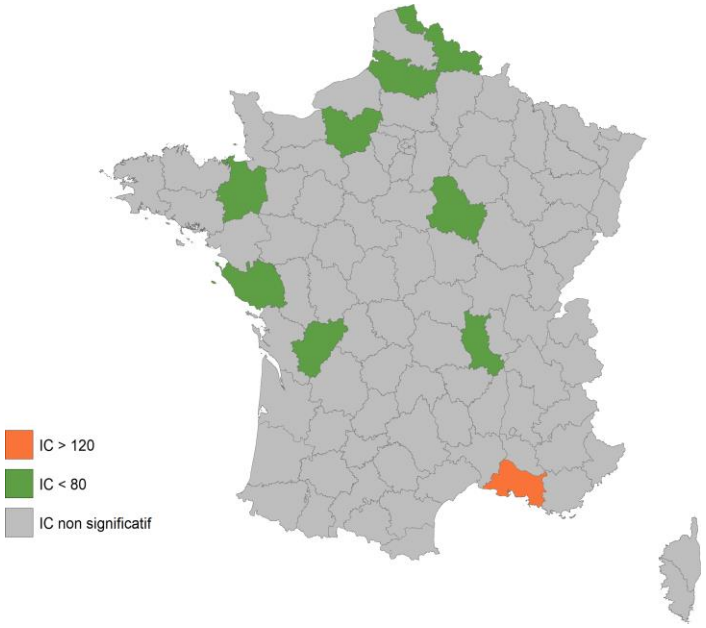

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Hémodialyse chronique (IRT_DCH_HDC) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Dialyse péritonéale chronique

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 196
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 5,43 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 73,1 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 66,3 % / 33,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 71

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

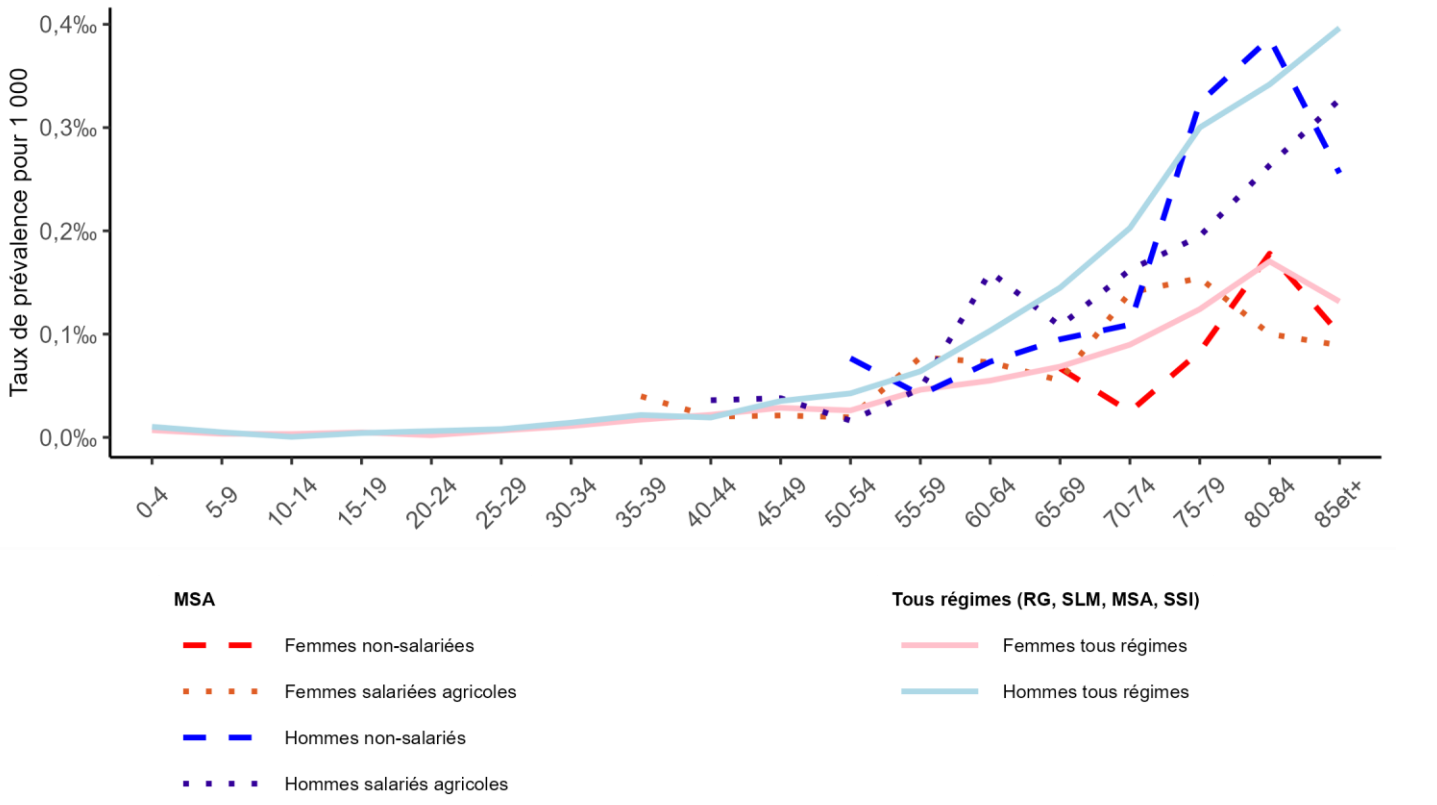

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	103	77,8	**
Salariés	93	90,0	Non significatif

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

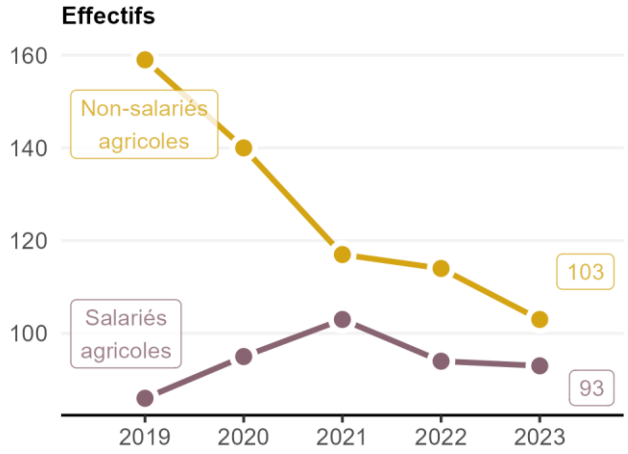

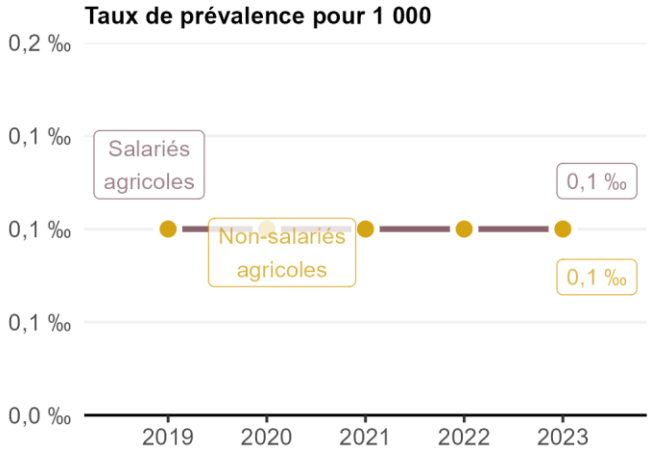

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

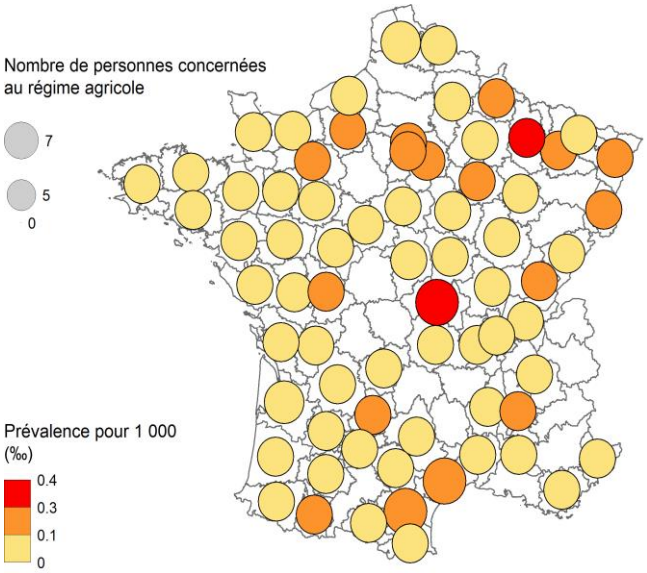

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

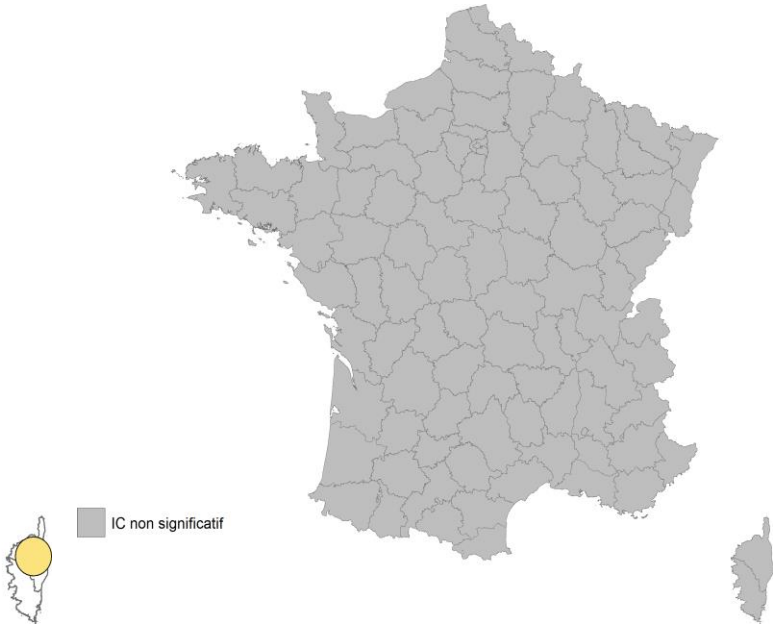

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Dialyse péritonéale chronique (IRT_DCH_DPC) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Suivi de transplantation rénale

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 752
  Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,68 %
- Taux de prévalence : 0,6 ‰
- Âge moyen : 61,0 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 70,6 % / 29,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 194

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

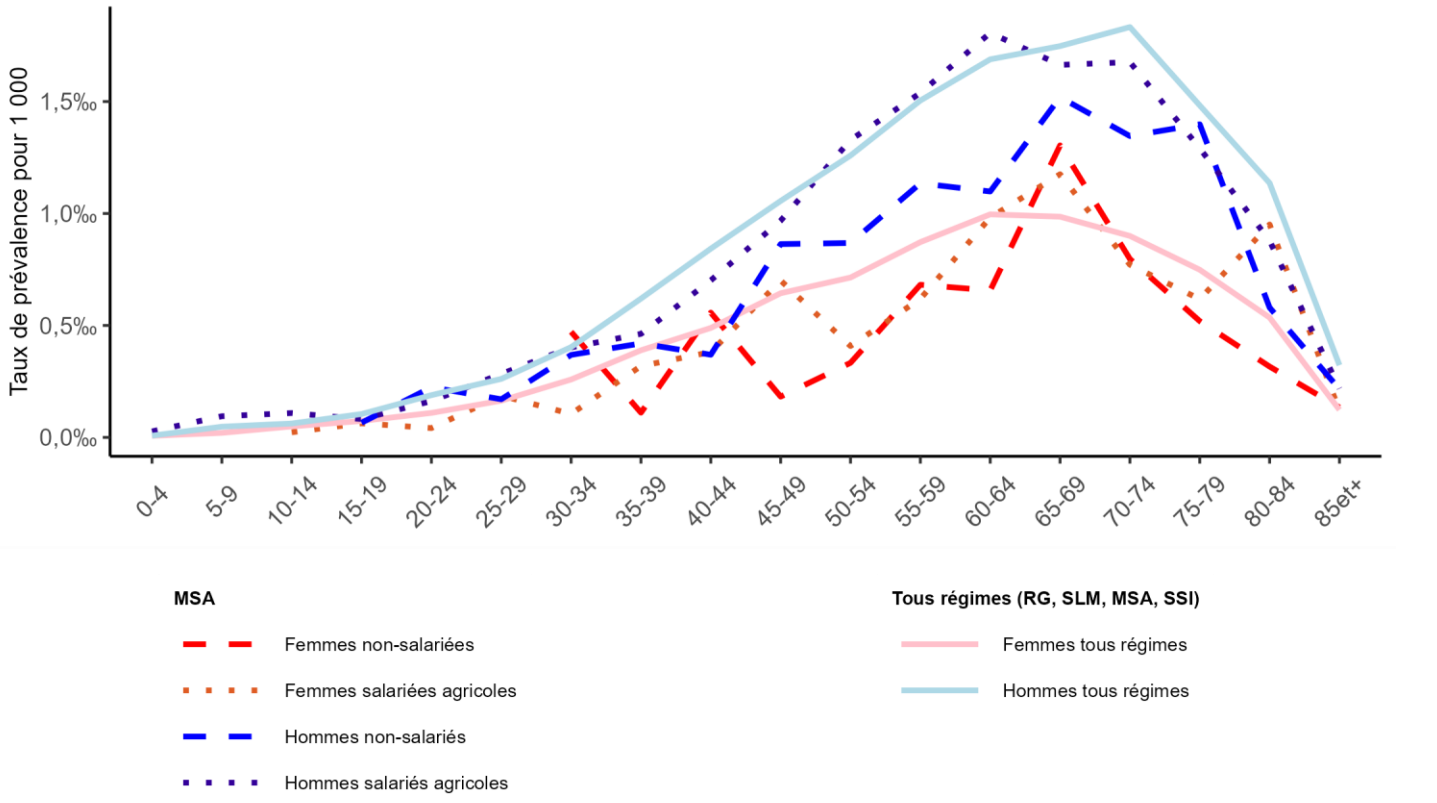

Source: SNDS

Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

71,3 % des assurés pris en charge pour *Suivi de transplantation rénale*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :

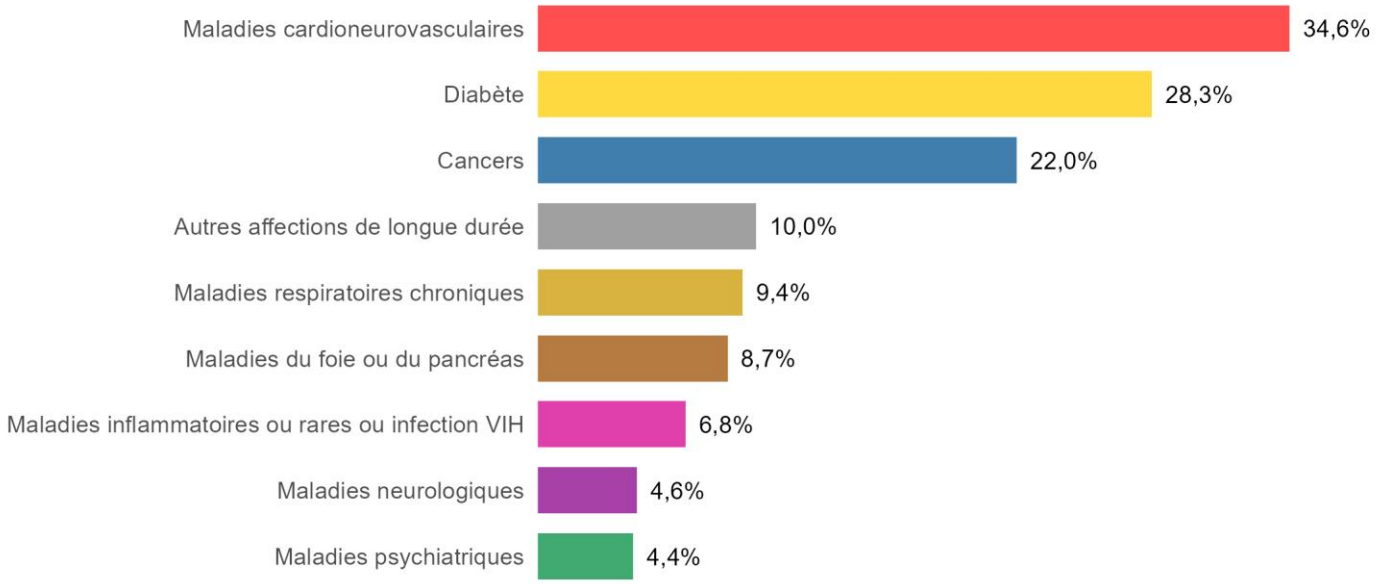

Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

** dont 0,0% Dialyse chronique: ; 0,0% Transplantation rénale ; ...*

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	650	75,8	***
Salariés	1 102	93,7	**

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
1 752	27 944 850€

Source: SNDS

**L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.*

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

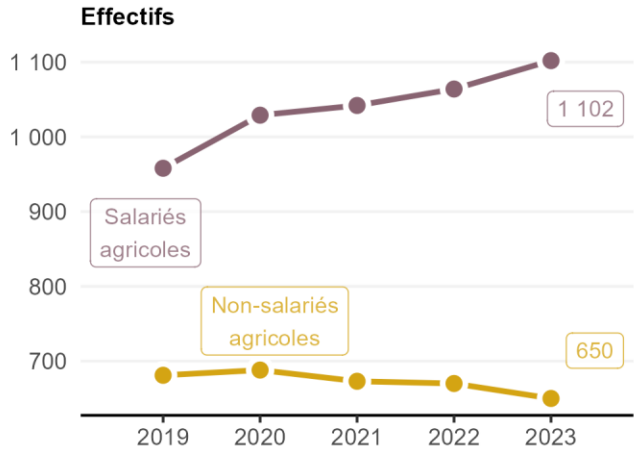

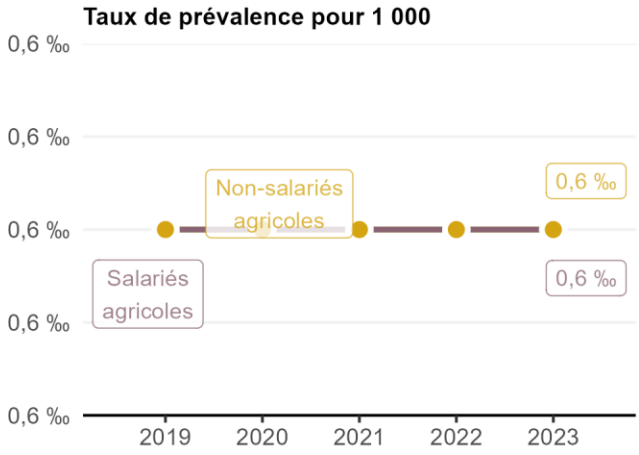

Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département

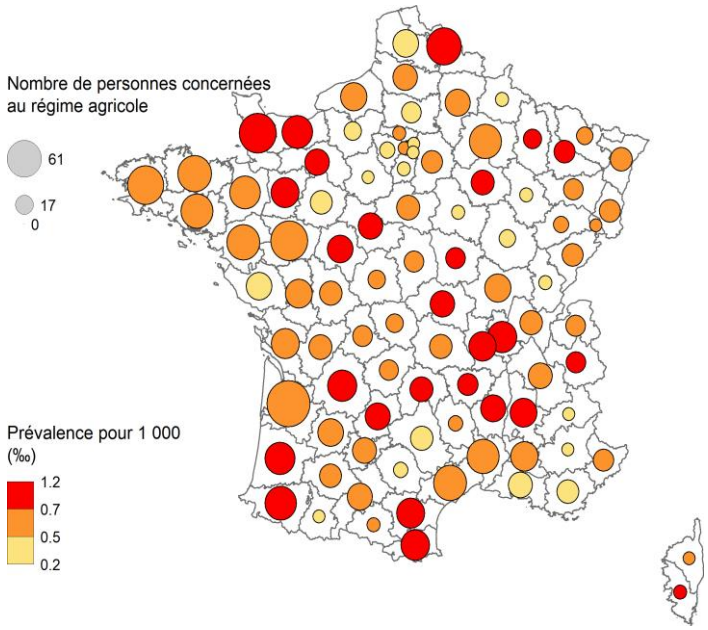

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département

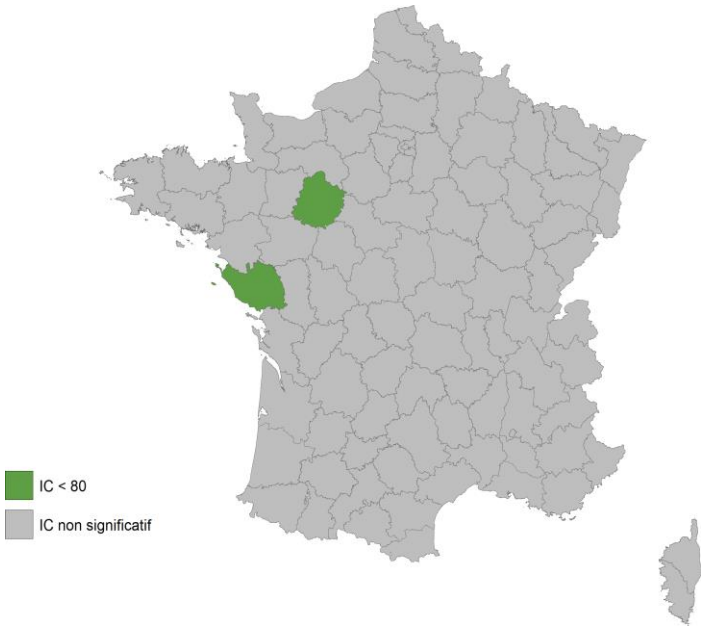

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.

Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Suivi de transplantation rénale (IRT_TRE_CHR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.